



SD FORMATION

Mayotte • La Réunion

FORMATION

Santé, Sécurité et Conditions de Travail des membres du CSE (SSCT)

*Agir pour la prévention,
protéger les salariés,
renforcer le dialogue social.*



FORMATION INITIALE
35 heures (5 jours)



RENOUVELLEMENT
21 heures (3 jours)



**Prévenir
les risques**



**Représenter
les salariés**



**Analyser
et améliorer**



**Dialoguer
et proposer**

INFORMATIONS GÉNÉRALES



PUBLIC CONCERNÉ

Travailleurs amenés à occuper une fonction de représentant au CSE de l'entreprise, membres de la CSSCT, chefs d'établissement, personnes compétentes désignées par l'employeur pour les activités de prévention des risques professionnels, responsables RH, responsables HSE.



PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour suivre la formation SSCT du CSE.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et sa capacité à analyser les conditions de travail.
- ✓ S'initier aux méthodes d'analyse et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. Référence Code du travail Art. R.2315-9.
- ✓ Connaître les missions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- ✓ Être force de proposition en matière de prévention des risques professionnels et de conditions de travail.



RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

La formation des membres du CSE en santé, sécurité et conditions de travail est assurée conformément aux articles L.2315-17 et R.2315-9 du Code du travail. Depuis la loi n° 2026-403 du 28 mai 2026, l'agrément préfectoral n'est plus requis pour dispenser cette formation. Une déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation est suffisante.

INFORMATIONS CLÉS



MODALITÉS

Présentiel
ou Distanciel



EFFECTIF

Minimum : 4
Maximum : 12
participants



TARIF INTER

1 200 à 1 400 € HT
par participant



TARIF INTRA

À partir de 5 000 € HT
par groupe
(devis personnalisé)



DÉLAI D'ACCÈS

Sous 2 mois



PROGRAMME DE LA FORMATION INITIALE (35H)

4 DOMAINES DE COMPÉTENCES – 14H + 7H + 7H + 7H



1

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 (14H)

Comprendre les enjeux de la prévention et le rôle des différents acteurs



14H

- Accidents du travail et maladies professionnelles
- Principes généraux de prévention
- Cadre légal et réglementaire de la santé et sécurité au travail
- Acteurs internes et externes de la prévention et leurs responsabilités
- Risques professionnels : physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux...
- Organisation du travail et relations de travail



2

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 (7H)

Connaître les missions, pouvoirs et prérogatives du CSE en matière de SSCT



7H

- Rôle, missions et fonctionnement de la CSSCT
- Droits et moyens : heures de délégation, inspections, enquêtes, droit d'alerte, recours à l'expertise...
- Protection des élus et délit d'entrave
- Obligations de confidentialité et de secret professionnel
- Positionnement du représentant du personnel



3

DOMAINE DE COMPÉTENCES 3 (7H)

Exercer son droit à la formation et à la consultation du CSE



7H

- Techniques de communication et de conduite de projet
- Préparer et participer efficacement aux réunions
- Analyse des documents du CSE et délais
- Avis et consultations obligatoires du CSE
- Cas pratiques et mises en situation



4

DOMAINE DE COMPÉTENCES 4 (7H)

Assurer une veille et mobiliser les ressources externes



7H

- Repérage des situations dangereuses et méthodes d'analyse
- Rapport annuel SSCT et document unique d'évaluation des risques
- Visites et audits de sécurité
- Recours aux acteurs et organismes externes
- Communication et sensibilisation en santé et sécurité



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, études de cas, mises en situation, travail en sous-groupes, échanges d'expériences et outils pratiques.



MODALITÉS ET MOYENS



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques remis aux stagiaires (format papier et numérique).
- Études de cas, exercices pratiques et mises en situation
- Adaptation des contenus au contexte de l'entreprise



MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée : vidéoprojecteur, écran, paperboard.
- Pour la formation à distance : plateforme de visioconférence, supports numériques collaboratifs.



ENCADREMENT

Formateurs experts en prévention des risques professionnels, habilités à dispenser les formations SSCT et justifiant d'une expérience terrain significative.



SUIVI DE L'EXÉCUTION

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur
- Attestation de présence remise à chaque participant



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations des acquis tout au long de la formation
- Quiz et contrôle continu
- Mises en situation pédagogiques et études de cas



SANCTION

- Attestation de formation individuelle
- Attestation de compétences SSCT
- Questionnaire de satisfaction.

INFORMATIONS PRATIQUES



DURÉE TOTALE

35 h (initiale)
ou 21 h

(renouvellement)



RYTHME

Sur 5 jours
ou 3 jours pour
le renouvellement
(non consécutifs)



HORAIRES

08h30 – 12h00
13h00 – 17h00



LIEU

Dans vos locaux
ou dans une salle
de formation
à proximité



DÉLAI D'ACCÈS

Sous 2 mois



INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite :
En cours de
constitution
Taux de satisfaction :
En cours de mesure



07 68 78 73 9N



Samba91590@gmail.com

Mayotte • La Réunion